

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

R
M
I



04000814

MONITEUR BELGE
DIRECTION

29-12-2003

BELGISCH STAATSBLAAD
BFSTUUR

Journal
22 DEC. 2003
Greffe

Dénomination : **FERRONNERIE DU TILLEUL**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITES LIMITEES

Siège : CHEMIN DU TILLEUL 01

N° d'entreprise : 0474386715

Objet de l'acte : **NOMINATION D'UN CO-GERANT**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPRL "FERRONNERIE DU TILLEUL" dont le siège social est situé Chemin du Tilleul n° 01 à 7812 MAINVAULT, en date du 10 octobre 2003 à 10 heures

Sont présent :

Monsieur VAN DER STICHELEN Olivier, demeurant et domicilié à 7812 MAINVAULT, Chemin du Tilleul 01, possédant 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro.

Madame BAUGNIES Valérie, demeurant et domiciliée à 7812 MAINVAULT, Chemin du Tilleul 01, possédant 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur VAN DER STICHELEN Olivier qui désigne Madam BAUGNIES Valérie en qualité de secrétaire Celle-ci accepte.

Tous les associés étant présents ou représentés, il ne doit, dès lors, pas être justifié des convocations.

L'assemblée générale étant valablement constituée, l'ordre du jour peut être abordé.

Monsieur le Président rappelle celui-ci :

* Nomination d'un co-gérant.

RESOLUTION

A l'unanimité des voix et par vote spécial l'Assemblée Générale a décidé d'approuver la nomination d'un deuxième gérant. Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société. L'Assemblée Générale appelle à cette fonction Madame BAUGNIES Valérie, plus amplement qualifiée ci dessus. Celle-ci accepte. Son mandat sera rémunéré. Ses rémunérations feront l'objet d'une approbation lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 10 heures et 20 minutes

De tout quoi le présent procès-verbal a été établi.

BAUGNIES Valérie,
Secrétaire,

VAN DER STICHELEN Olivier
Président,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2004- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature